



RAPPORT DE LA PRESIDENTE DU JURY
Concours d'adjoint administratif principal de 2ème classe
territorial
Session 2024

Propos introductifs :

Le rapport de la Présidente du jury s'adresse à l'ensemble des candidats qui souhaitent présenter un concours d'accès au grade d'Adjoint administratif principal de 2ème classe territorial.

Il est également destiné aux différentes structures qui dispensent des préparations pour les concours.

Il s'agit de dresser un bilan statistique du déroulement des concours interne, externe et troisième concours, mais surtout d'apporter l'analyse du jury sur les prestations des candidats, qu'il s'agisse d'épreuves écrites ou orales.

I - PRESENTATION

Considérant les demandes d'organisation formulées par les collectivités territoriales et des établissements publics affiliés ou conventionnés des Alpes-Maritimes et des Bouches-Du-Rhône, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-Maritimes (CDG06) a ouvert le concours d'adjoint administratif principal de 2ème classe – session 2024

Ce concours a également été organisé en 2024 par le centre de gestion des Hautes-Alpes.

A. Présentation du cadre d'emplois – fonctions

Le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux classé en catégorie C, relève de la filière administrative. Il comprend les grades suivants :

- adjoint administratif territorial,
- adjoint administratif territorial principal de 2ème classe,
- adjoint administratif territorial principal de 1ère classe.

Les adjoints administratifs territoriaux sont chargés de tâches administratives d'exécution, qui supposent la connaissance et comportent l'application de règles administratives et comptables.

Ils peuvent être chargés :

- d'effectuer divers travaux de bureautique et être affectés à l'utilisation des matériels de télécommunication.
- d'effectuer des enquêtes administratives et d'établir des rapports nécessaires à l'instruction de dossiers.
- de placer les usagers d'emplacements publics, de calculer et de percevoir le montant des redevances exigibles de ces usagers.

Lorsqu'ils relèvent des grades d'avancement, les adjoints administratifs territoriaux assurent plus particulièrement les fonctions d'accueil et les travaux de guichet, la correspondance administrative et les travaux de comptabilité.

Ils peuvent :

- participer à la mise en œuvre de l'action de la collectivité dans les domaines économique, social, culturel et sportif ;
- être chargés de la constitution, de la mise à jour et de l'exploitation de la documentation ainsi que de travaux d'ordre ;
- centraliser les redevances exigibles des usagers et en assurer eux-mêmes la perception ;
- être chargés d'assurer la bonne utilisation des matériels de télécommunication ;
- être chargés du secrétariat de mairie dans une commune de moins de 2 000 habitants ;
- se voir confier la coordination de l'activité d'adjoints administratifs territoriaux du premier grade.

B. Conditions d'accès au cadre d'emplois

➔ Concours externe :

Le concours externe sur titre est ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 3 du cadre national des certifications professionnelles (*anciennement niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles*) ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007 modifié.

Sont toutefois dispensés des conditions de diplôme :

- les mères et pères ayant élevé ou élevant effectivement au moins trois enfants,
- les sportifs, arbitres et juges de haut niveau figurant sur la liste publiée l'année du concours par le Ministre chargé des Sports.

➔ Concours interne :

Le concours interne sur épreuves est ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale.

Les candidats doivent justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours d'une année au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.

➔ Troisième concours :

Le troisième concours est ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

C. Postes ouverts et dates d'inscriptions :

- Le nombre de postes à pourvoir était fixé à 239 et le nombre total de candidats inscrits s'élevait à 1096 répartis comme suit :

Concours ADADp2c24C Spécialité RVI	Postes	Inscrits
Externe	104	547
Interne	95	468
Troisième concours	40	81
Total	239	1096

- La période d'inscription à cette session était fixée selon le calendrier ci-dessous :

Début de la période de préinscription en ligne	Mardi 3 octobre 2023
Fin de la période de préinscription en ligne	Mercredi 8 novembre 2023
Date limite de dépôt des dossiers de préinscription	Jeudi 16 novembre 2023

II – LE PROFIL DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR

Quelques statistiques par rapport au nombre total des admis à concourir fixé à **1010 candidats** :

❖ Origine, genre et âge :

Concours ADADp2c24C	Origine géographique des candidats admis à concourir				
	Région PACA		Corse	Autres départements	Total
	Département 06	Autres départements			
Externe	149	259	14	73	495
Interne	156	215	7	62	440
Troisième concours	32	34	1	8	75
% des admis à concourir	34	50	2	14	

Concours ADADp2c24C	Genre	Nombre d'admis à concourir
EXTERNE	Femme	420
EXTERNE	Homme	75
INTERNE	Femme	393
INTERNE	Homme	47
TROISIEME CONCOURS	Femme	71
TROISIEME CONCOURS	Homme	4

Concours ADADp2c24C	Tranches d'âge	Nombre d'admis à concourir
EXTERNE	moins de 20 ans	8
EXTERNE	20 à 29 ans	165
EXTERNE	30 à 39 ans	169
EXTERNE	40 à 49 ans	104
EXTERNE	50 ans et plus	49
INTERNE	moins de 20 ans	1
INTERNE	20 à 29 ans	76
INTERNE	30 à 39 ans	168
INTERNE	40 à 49 ans	136
INTERNE	50 ans et plus	59
TROISIEME CONCOURS	20 à 29 ans	2
TROISIEME CONCOURS	30 à 39 ans	26
TROISIEME CONCOURS	40 à 49 ans	32
TROISIEME CONCOURS	50 ans et plus	15

❖ Niveaux de diplôme et Préparation au concours :

Concours ADADp2c24C	Niveaux de diplôme	Nombre d'admis à concourir
EXTERNE	Aucun diplôme	2
EXTERNE	Niveau 3 (BEP, CAP...)	56
EXTERNE	Niveau 4 (BAC)	182
EXTERNE	Niveau 5 (bac +2)	110
EXTERNE	Niveau 6 (licence)	87
EXTERNE	Niveau 7 (archi)	1
EXTERNE	Niveau 7 (ingénieur)	2
EXTERNE	Niveau 7 (master)	54
EXTERNE	Niveau 8 (doctorat)	1
INTERNE *	Aucun diplôme	15
INTERNE *	Niveau 3 (BEP, CAP...)	69
INTERNE *	Niveau 4 (BAC)	159
INTERNE *	Niveau 5 (bac +2)	106
INTERNE *	Niveau 6 (licence)	54
INTERNE *	Niveau 7 (ingénieur)	2
INTERNE *	Niveau 7 (master)	35
3eme CONCOURS *	Aucun diplôme	1
3eme CONCOURS *	Niveau 3 (BEP, CAP...)	6
3eme CONCOURS *	Niveau 4 (BAC)	31
3eme CONCOURS *	Niveau 5 (bac +2)	26
3eme CONCOURS *	Niveau 6 (licence)	6
3eme CONCOURS *	Niveau 7 (master)	5

Concours ADADp2c24C	Mode de préparation *	Nombre d'admis à concourir
EXTERNE	Autre	63
EXTERNE	CNED	8
EXTERNE	CNFPT	12
EXTERNE	CPAG	1
EXTERNE	GRETA	4
EXTERNE	Interne à la collectivité	2
EXTERNE	Préparation personnelle	405
INTERNE	Autre	46
INTERNE	CNED	3
INTERNE	CNFPT	83
INTERNE	Interne à la collectivité	9
INTERNE	Préparation personnelle	299
3eme CONCOURS	Autre	5
3eme CONCOURS	CNED	2
3eme CONCOURS	CNFPT	8
3eme CONCOURS	Préparation personnelle	60

* selon déclarations des candidats

III - LES EPREUVES D'ADMISSIBILITE

Les épreuves écrites d'admissibilité se sont déroulées à la date nationale le Jeudi 14 mars 2024 au Centre Expos Congrès de Mandelieu La Napoule.

Les candidats en situation de handicap ont été convoqués à la date ci-dessus en fonction de leur voie d'accès dans les locaux du Centre de Gestion et ont bénéficié des aménagements d'épreuves demandés (1/3 temps supplémentaire ou matériels spécifiques...).

A. Nature des épreuves d'admissibilité communes aux concours :

Les concours externe, interne et troisième concours d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe comprennent deux épreuves obligatoires d'admissibilité identiques :

Concours externe	Concours interne	Troisième concours
1° Une épreuve écrite de français comportant : <ul style="list-style-type: none">à partir d'un texte d'ordre général, la réponse à des questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte ;des exercices destinés à évaluer les capacités du candidat en vocabulaire, orthographe et grammaire. Durée : 1 heure 30 ; Coefficient 3		
2° L'établissement d'un tableau numérique Durée : 1 heure ; Coefficient 3		

Toute absence ou toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves écrites d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat.

Pouvaient seuls être autorisés à se présenter aux épreuves d'admission les candidats déclarés admissibles par le jury.

B. Participation et résultats aux épreuves d'admissibilité :

NOMBRE CANDIDATS/ CONCOURS (ADADp2c24C)	Concours externe	Concours interne	Troisième concours	TOTAL
ADMIS A CONCOURIR	495	440	75	1010
PRESENTS A LA 1ERE EPREUVE D'ADMISSIBILITE	270	278	48	596
ABSENTEISME %	45.45	36.81	36	41
Moyenne de l'épreuve de Français / 20 points *	13.34	13.70	15.78	-
Nombre de notes éliminatoires à l'épreuve de Français (< à 5/20 points)	3	1	0	4
Moyenne de l'épreuve de Tableau numérique / 20 points *	9.26	10.21	11.78	-
Nombre de notes éliminatoires à l'épreuve de Tableau numérique (< à 5/20 points)	53	35	3	91
Moyenne des épreuves / 20 points *	11.06	11.89	13.48	-
Candidats avec moyenne des 2 épreuves ≥ à 10/20 points	169	207	43	419
Candidats avec moyenne des 2 épreuves < à 10/20 points *	43	35	2	80

* hors candidats éliminés

C. Evaluation des épreuves écrites :

Les correcteurs ont constaté :

1 – Epreuve de « Tableau numérique » :

Concours externe :

- Le niveau général est faible.
Peu de candidats ont trouvé les montants de cotisations et dans la plupart, des cas le tableau n'est pas organisé correctement.
- La lecture des consignes est souvent mal comprise et la méthodologie n'est pas maîtrisée.

Concours interne et troisième :

- Peu de candidats ont réussi à effectuer la totalité du travail demandé : des valeurs demandées et des totaux intermédiaires n'apparaissent pas.
Les résultats semblent souvent incohérents et ne sont pas vérifiés.
- Pour beaucoup de candidats, la commande n'est pas entièrement comprise.
- Un manque de préparation est évident de la part des candidats sauf pour les meilleurs résultats.

2 – Epreuve de « Français »

Concours externe :

- Pour la majorité la maîtrise de la langue et de la syntaxe est adéquate même si la partie grammaire est moins réussie que la partie compréhension.
- Beaucoup (trop) de paraphrase dans le traitement des questions.

Concours interne :

- Globalement le texte a bien été compris, mais pour certaines copies, la partie grammaire est largement moins bien maîtrisée ainsi que l'orthographe.
- Beaucoup (trop) de paraphrase dans le traitement des questions.

Troisième concours :

- Niveau très hétérogène des copies : on passe du très bon niveau avec une analyse fine à des copies médiocres avec des formulations de phrases incorrectes.

IV - L'ADMISSIBILITE

Pouvaient être seuls autorisés à se présenter aux épreuves d'admission les candidats déclarés admissibles par le jury.

Après avoir examiné les notes obtenues par les candidats aux épreuves écrites d'admissibilité des concours externe, interne et troisième concours d'adjoint administratif principal de 2eme classe territorial, le jury a déclaré 338 candidats admissibles en fixant les seuils d'admissibilité selon la répartition comme suit :

NOMBRE / CONCOURS (ADADp2c24C)		Concours externe	Concours interne	Troisième concours	TOTAL
Présents à l'admissibilité		270	278	48	596
Seuil admissibilité / 20 points		11	12	10	-
Admissibles	TOTAL	145	150	43	338
	Hommes	22	15	1	38
	Femmes	123	135	42	300

A l'issue de cette première phase :

- concours externe : 53.70 % des candidats présents aux épreuves écrites ont été déclarés admissibles ;
- concours interne : 53.96 % des candidats présents ont été déclarés admissibles ;
- troisième concours : 89.58 % des candidats présents ont été déclarés admissibles.

V- LES EPREUVES D'ADMISSION

Les épreuves d'admission se sont déroulées entre le jeudi 27 juin 2024 et le mercredi 18 septembre 2024.

A. Nature des épreuves d'admission communes aux concours :

Les épreuves d'admission communes aux concours externe, interne et troisième concours d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe consistent en deux épreuves obligatoires et une épreuve facultative au choix parmi deux proposées.

	Concours externe	Concours interne	3 ^{ème} concours
Epreuves obligatoires	1° Un entretien visant à évaluer : - l'aptitude du candidat et sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois - ainsi que ses connaissances de l'environnement professionnel dans lequel il sera appelé à exercer ses fonctions.		
		Cet entretien tend également à apprécier l'expérience du candidat.	
	(durée : 15 minutes ; coefficient 3)		
	2° Une épreuve pratique de bureautique destinée à vérifier l'aptitude du candidat en matière de traitement de texte, d'utilisation d'un tableur et des technologies de l'information et de la communication. (durée : 15 minutes ; coefficient 1)		
	Concours externe	Concours interne	3 ^{ème} concours
Epreuves facultatives	1° Une épreuve écrite de langue vivante étrangère consistant en la traduction, sans dictionnaire, d'un texte rédigé dans l'une des langues suivantes, au choix du candidat au moment de son inscription ; allemand, anglais, espagnol, italien, russe, arabe moderne, portugais, néerlandais, grec. (durée : 1 h ; coefficient 1).		
	2° Une interrogation orale portant sur le domaine choisi par le candidat au moment de son inscription parmi les trois suivants : - Notions générales de droit public - Notions générales de droit de la famille - Notions générales de finances publiques. (durée : 15 minutes avec une préparation de même durée ; coefficient 1).		

B. Participation et résultats de l'épreuve de bureautique :

Un candidat était éliminé si sa note à l'épreuve de bureautique est inférieure à 5/20 points.

L'épreuve de bureautique s'est déroulée du Jeudi 27 juin au Vendredi 28 juin 2024 au Campus Carlone de Nice
Les candidats en situation de handicap ont bénéficié d'aménagements (1/3 temps supplémentaire, matériel spécifique,...)

NOMBRE CANDIDATS/ CONCOURS (ADADp2c24C)	Concours externe	Concours interne	Troisième concours	TOTAL
EPREUVE DE BUREAUTIQUE				
Admissibles	145	150	43	338
Présents à la bureautique	132	139	41	312 (92.30%)
Moyenne de l'épreuve de bureautique / 20 points	14.88	14.62	15.06	-
Note la plus haute / 20 points	2.5	0.5	8	-
Note la plus basse / 20 points	20	20	19	-
Candidats avec notes éliminatoires à la bureautique (< à 5/20 points)	3	2	0	5

Les correcteurs de cette épreuve ont constaté :

80 % des candidats environ ont un niveau satisfaisant voire très satisfaisant concernant l'utilisation des logiciels. Pour le reste des candidats, le temps a manqué.

C. La participation et les résultats des épreuves facultatives :

Seule la note obtenue strictement supérieure à 10 /20 points à cette épreuve entrait dans le calcul de la moyenne et n'était valable que pour l'admission.

C -1 - Epreuves écrites de langues :

Tous concours confondus, 116 candidats sur 338 candidats admissibles (soit 34.30 % des admissibles) avaient choisi de présenter une épreuve écrite facultative de langues (Allemand, Anglais, Espagnol, Italien, Portugais) et ont été convoqués le Vendredi 27 juin 2024 après-midi au Campus Carlone de Nice.

NOMBRE CANDIDATS/ CONCOURS (ADADp2c24C)	Concours externe	Concours interne	Troisième concours	TOTAL
EPREUVES DE LANGUES				
Admissibles	145	150	43	338
Candidats convoqués à l'épreuve écrite de langue	57	46	13	116 (34.3 %)
Présents à l'épreuve écrite de langue	48	41	13	102 (87.9 %)
Candidats ayant obtenu une note > 10/20 points	48	41	13	102

Le niveau des candidats (toutes voies confondues) de la session 2024 a été très satisfaisant.

- 100% des candidats ont obtenu une note égale ou supérieure à 10 / 20 points.
- Les notes obtenues se sont échelonnées de 10.5 à 20 /20 points.

Les correcteurs ont pu constater :

- de bonnes connaissances du vocabulaire de base dans la langue étrangère,
- Une maîtrise satisfaisante de la langue française.

Des conseils peuvent aider les candidats pour une prochaine session :

- Eviter les répétitions,
- Éviter la traduction littérale et rechercher les expressions idiomatiques équivalentes.
- Bien relire sa copie en vérifiant qu'il n'y ait pas d'oublis d'accords, noms et adjectifs, ainsi que les conjugaisons

C -2 - Epreuves orales facultatives dans un domaine :

Tous concours confondus, 45 candidats sur les 338 candidats admissibles (soit 13.3 %) avaient choisi de présenter une épreuve orale dans un domaine choisi (Droit de la famille, Droit public ou Finances).

Les épreuves se sont déroulées les 9 et 10 septembre 2024 dans les locaux du Centre de gestion.

NOMBRE CANDIDATS/ CONCOURS (ADADp2c24C)	Concours externe	Concours interne	Troisième concours	TOTAL (%)
EPREUVE ORALE DANS UN DOMAINE CHOISI				
Admissibles	145	150	43	338
Candidats convoqués à l'épreuve orale dans un domaine choisi	21	18	6	45 (13.3 %)
Présents à l'épreuve orale facultative	14	11	3	28 (62.2 %)
candidats ayant obtenu une note > 10/20 points	12	10	2	24 (85.7 %)

► Un absentéisme important : sur les 45 candidats convoqués, seuls 28 étaient présents soit 62.20 %.

Les correcteurs associés aux membres du jury ont pu constater :

Le niveau des candidats (toutes voies confondues) de la session 2024 a été satisfaisant.

- 85.7 % des candidats ont obtenu une note égale ou supérieure à 10/20 points.

- Les notes obtenues se sont échelonnées de 5 /20 à 20/20 points.

D. La participation et les résultats des épreuves obligatoires d'entretien :

Seuls les candidats présents à l'épreuve obligatoire de bureautique ont été convoqués à l'épreuve orale obligatoire d'entretien.

Les épreuves orales d'entretien d'admission se sont déroulées du 11 au 18 septembre 2024 dans les locaux du CDG06.

Elles ont été conduites par les membres du jury scindé en 4 sous jurys.

NOMBRE CANDIDATS/ CONCOURS (ADADp2c24C)	Concours externe	Concours interne	Troisième concours	TOTAL
EPREUVES D'ENTRETIEN				
Admissibles et présents à la bureautique - convoqués	132	139	41	312 (92.30%)
Présents à l'épreuve / convoqués	126	135	40	301 (96.47%)
Notes éliminatoires (< à 5/20) à l'entretien (% des présents)	21 (16.7 %)	3 (2.3 %)	1 (2.5 %)	25 (8.30 %)
Moyenne de l'épreuve d'entretien / 20 points	10.69	12.75	11.51	-

Les membres du jury ont pu constater :

Pour les 3 voies d'accès :

Concours externe :

- Un niveau très hétérogène en fonction de la préparation des candidats à cette épreuve.
- Pour les candidats non préparés, le niveau est plutôt faible. Des présentations qui pourraient être mieux anticipées.
- Les compétences et la motivation à intégrer le grade ne sont pas démontrées.
- Il faut se projeter sans les fonctions d'un adjoint administratif principal de 2ème classe.

Concours interne :

- Dans l'ensemble, le canevas de l'entretien est plutôt maîtrisé (Présentation, déroulement).
- La plupart des candidats ont su démontrer leur motivation ainsi que leurs aptitudes à exercer leurs missions.
- Des difficultés pour certains à élargir leurs champs de compétences au-delà de leur champ d'activité.

Troisième concours :

- Des présentations de parcours trop longues et détaillées qui laissent moins de temps dans la présentation pour démontrer leur motivation, connaissances et projet professionnels.
- Comme pour le concours interne, la capacité à exercer les missions est trop souvent centrée sur le poste occupé et les missions actuelles.

VI - L'ADMISSION

Un candidat ne pouvait être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves était inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants.

Le jury s'est réuni le Mercredi 18 septembre 2024.

Après avoir examiné les notes obtenues des candidats aux épreuves des concours externe, interne et 3^{ème} concours d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe - session 2024, et au regard de la répartition des postes ouverts par l'arrêté n° 2023-126 du 26 juillet 2023, **le jury a décidé de :**

- de modifier la répartition des postes, conformément à l'article n°5 du Décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
- d'arrêter les seuils d'admission,
- et a déclaré **227** candidats admis, selon la répartition comme suit :

NOMBRE / CONCOURS (ADADp2c24C)	Concours externe	Concours interne	Troisième concours	TOTAL
Postes ouverts	83	116	40	239
Seuil admission / 20 points	12	12	12.50	-
Admis	81	116	30	227

A l'issue de cette dernière phase du concours :

- concours externe : 81 candidats sont déclarés admis, soit 64.28 % des présents aux épreuves orales ;
- concours interne : 116 candidats sont déclarés admis, soit 85.93 % des présents aux épreuves orales,
- troisième concours : 30 candidats sont déclarés admis, soit 75% des présents aux épreuves orales.

Ci-dessous, quelques données statistiques sur les 227 candidats lauréats du concours d'adjoint administratif principal de 2ème classe territorial - session 2024 :

❖ Genres et tranches d'âge des lauréats:

Concours ADADp2c24C	Genre	Nombre de lauréats
EXTERNE	Femme	70
EXTERNE	Homme	11
INTERNE	Femme	102
INTERNE	Homme	14
TROISIEME CONCOURS	Femme	30

- 89 % des lauréats sont des femmes

Concours ADADp2c24C	Tranches d'âge	Nombre de lauréats
EXTERNE	20 à 29 ans	28
EXTERNE	30 à 39 ans	28
EXTERNE	40 à 49 ans	18
EXTERNE	50 ans et plus	7
INTERNE	20 à 29 ans	19
INTERNE	30 à 39 ans	47
INTERNE	40 à 49 ans	41
INTERNE	50 ans et plus	9
3EME CONCOURS	30 à 39 ans	8
3EME CONCOURS	40 à 49 ans	15
3EME CONCOURS	50 ans et plus	7

- 69 % des lauréats en externe ont moins de 40 ans,
- 76 % des lauréats en interne ont un âge entre 30 et 49 ans
- 50 % des lauréats du 3^{ème} concours ont entre 40 et 49 ans.

❖ Niveaux de diplôme et Préparations aux concours :

Concours ADADp2c24C	Niveaux de diplôme	Nombre de lauréats
EXTERNE	Niveau 3 (BEP, CAP...)	2
EXTERNE	Niveau 4 (BAC)	21
EXTERNE	Niveau 5 (bac +2)	21
EXTERNE	Niveau 6 (licence)	25
EXTERNE	Niveau 7 (ingénieur)	1
EXTERNE	Niveau 7 (master)	11
INTERNE *	Aucun diplôme	1
INTERNE *	Niveau 3 (BEP, CAP...)	9
INTERNE *	Niveau 4 (BAC)	38
INTERNE *	Niveau 5 (bac +2)	28
INTERNE *	Niveau 6 (licence)	28
INTERNE *	Niveau 7 (ingénieur)	2
INTERNE *	Niveau 7 (master)	10
3 ^{ème} CONCOURS *	Aucun diplôme	1
3 ^{ème} CONCOURS *	Niveau 3 (BEP, CAP...)	2
3 ^{ème} CONCOURS *	Niveau 4 (BAC)	7
3 ^{ème} CONCOURS *	Niveau 5 (bac +2)	17
3 ^{ème} CONCOURS *	Niveau 6 (licence)	1
3 ^{ème} CONCOURS *	Niveau 7 (master)	2

*selon déclarations des candidats

- 93.4 % des lauréats déclarent avoir un diplôme supérieur à celui requis pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2eme classe, la majorité étant des diplômes de niveau 4 à 6.

Concours ADADp2c24C	Mode de préparation *	Nombre de lauréats
EXTERNE	Autre	5
EXTERNE	CNED	2
EXTERNE	CNFPT	3
EXTERNE	Préparation personnelle	71
INTERNE	Autre	7
INTERNE	CNED	1
INTERNE	CNFPT	25
INTERNE	Interne à la collectivité	3
INTERNE	Préparation personnelle	80
3 ^{ème} CONCOURS	Autre	1
3 ^{ème} CONCOURS	CNFPT	6
3 ^{ème} CONCOURS	Préparation personnelle	23

- 76.65 % des lauréats se sont préparés seuls.
- 15 % des lauréats ont bénéficié d'une préparation du CNFPT (dont 11 % pour le concours interne)

CONCLUSION :

Le jury félicite tous les lauréats du concours d'adjoint administratif territorial principal de 2eme classe de la session 2024 et encourage vivement ceux qui ont échoué à poursuivre leurs efforts.
La Présidente du jury tient à remercier vivement les correcteurs et les membres du jury pour leur investissement et leur disponibilité, qui ont permis le bon déroulement des épreuves.

Le 21.01.2025 Madame Sophie DEGUEURCE, Présidente du jury – Adjointe au Maire de Mandelieu-La-Napoule

Signature :



